



beSMS

Conditions Générales

03/12/2019



1. Préambule

Les présentes conditions générales s'appliquent au Service SMS proposé par BE ONE BELGIUM SPRL désigné(s) ci-après « le(s) Service(s) ». Par ce Service, BE ONE BELGIUM SPRL propose aux entreprises souhaitant émettre des messages courts écrits (SMS) la mise à disposition d'un accès à une plateforme fonctionnelle d'envoi assurant la diffusion de SMS sur les terminaux mobiles des utilisateurs. Cette plateforme fonctionnelle d'envoi est accessible via un accès web.

La souscription d'un Service emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales qui forment un tout indissociable ci-après dénommé le « Contrat ».

Par Client, il est entendu la personne morale ou physique dont l'identité est précisée à l'enregistrement de celui-ci sur la plateforme.

2. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Il est précisé que la fourniture des Services est soumise à la réglementation en vigueur, notamment aux codes des postes et des télécommunications et à la réglementation de l'Autorité de Régulations des Télécom. Ces évolutions pourraient entraîner de nouvelles conditions de fourniture des Services ainsi qu'une modification des conditions financières prévues dans le Contrat. Ces modifications s'appliqueront aussitôt en lieu et place des présentes après information du Client BE ONE BELGIUM SPRL.

3. DISPONIBILITE DU SERVICE

BE ONE BELGIUM SPRL s'engage à fournir le Service 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 et à mettre tous les moyens en œuvre pour fournir le Service avec une qualité conforme à l'état de l'art en la matière. BE ONE BELGIUM SPRL veille à assurer dans les meilleurs délais la relève des dérangements pouvant affecter les Services fournis au Client. Le Client est informé que le Service fourni par BE ONE BELGIUM SPRL ne peut être exempt de défauts, compte tenu notamment de sa nature et de l'impossibilité de contrôler la qualité de Service de l'ensemble des réseaux directement ou indirectement et spécialement ceux des opérateurs de télécommunications tiers, fixes ou mobiles.

BE ONE BELGIUM SPRL fera ses meilleurs efforts pour assurer l'intégrité de la diffusion des SMS et pour assurer un temps d'acheminement rapide des messages SMS.

La responsabilité de BE ONE BELGIUM SPRL ne saurait être engagée en cas de perturbations et/ou indisponibilité totale ou partielle et/ou interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux de radiotéléphonie publique numérique GSM fournis et exploités par des Opérateurs tiers.

BE ONE BELGIUM SPRL assume à ce titre une obligation de moyens.

4. RESPONSABILITE

La responsabilité de BE ONE BELGIUM SPRL est limitée aux dommages directs. En particulier, BE ONE BELGIUM SPRL ne saurait être tenue responsable sur quelque fondement que ce soit, des pertes de gains ou de profits, des pertes d'affaires, de l'atteinte à l'image de marque, des pertes de Clientèle, des pertes de données et plus généralement de tout dommage indirect de quelque nature si sa responsabilité directe n'est pas engagée. La responsabilité de BE ONE BELGIUM SPRL dans le cadre du Contrat ne pourra excéder un montant total égal aux frais relatifs au Service, réglées par le Client pour les trois derniers mois.

5. UTILISATION DU SERVICE PAR LE CLIENT

Le Client, demeure seul responsable de la diffusion et de l'utilisation qui est faite par lui du Service. En cas de perte de ses identifiants, le Client en informe BE ONE BELGIUM SPRL, sans délai par tout moyen afin que les accès au Service soient immédiatement neutralisés. Le Client reste néanmoins tenu de ses obligations, et notamment du paiement du coût d'utilisation de la diffusion des messages, jusqu'à la neutralisation des accès visée au paragraphe précédent.

Le Client est donc informé qu'il est seul garant de la confidentialité de ses comptes et mots de passe et dégage BE ONE BELGIUM SPRL de toute responsabilité en cas d'utilisation non-conforme ou frauduleuse de ceux-ci.

Le Client s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur quant à la diffusion et au contenu des messages. Il assume à la fois le contrôle et l'entière responsabilité de toute information, messages de services ou du contenu des messages envoyés de quelque nature que ce soit délivré aux Utilisateurs via le Service.

En particulier, Le Client s'engage à ne pas mettre à la disposition du public des messages à caractère violent ou pornographique, des messages susceptibles par leur nature de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la protection des enfants et des adolescents ; des messages encourageant la commission de crimes et/ou délits ou incitant à la consommation de substances interdites ; des messages incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence. Le Client garantit BE ONE BELGIUM SPRL de toute réclamation émanant d'un destinataire d'un message du Client.



beSMS

Conditions Générales

03/12/2019



Le Client s'engage à ne pas nuire à l'image de marque de BE ONE BELGIUM SPRL ni par le contenu, ni par la promotion des prestations qu'il fournit au travers des messages SMS.

Le Client s'engage à n'adresser des SMS qu'aux seuls Utilisateurs ayant préalablement et expressément manifester leur consentement. Par ailleurs, dans l'hypothèse où le contenu du SMS est destiné à une cible « adultes », il appartient au Client de vérifier que le destinataire du SMS est effectivement un adulte.

BE ONE BELGIUM SPRL se réserve le droit de demander au Client de fournir la preuve de l'acceptation par un ou plusieurs destinataires donnés à recevoir des SMS et de fournir toutes pièces justificatives, et ce dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés à compter de la demande de BE ONE BELGIUM SPRL quelle qu'en soit la cause. Le défaut de présentation de preuve d'acceptation constituera un manquement aux obligations contractuelles du Client.

Par ailleurs, si plusieurs réclamations émanant d'Utilisateurs contestant avoir donné leur consentement préalable, sont enregistrées par BE ONE BELGIUM SPRL, BE ONE BELGIUM SPRL le notifiera au Client par lettre recommandée avec accusé de réception et se réservera le droit de suspendre le Service dans l'attente de la fourniture par le Client des éléments justificatifs. En cas de bonne foi du Client, les frais de remise en service ne seront pas facturés au Client.

6. DUREE

Le Contrat prend effet à sa date de souscription de service par le Client pour une durée de 24 mois. Il est renouvelable à l'issue de cette période par tacite reconduction, pour une même durée sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant l'échéance du terme en cours sans que cela ne puisse ouvrir droit à indemnités.

7. RESILIATION

Le Contrat prend effet à sa date de souscription de service par le Client pour une durée de 24 mois. Il est renouvelable à l'issue de cette période par tacite reconduction, pour une même durée sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant l'échéance du terme en cours sans que cela ne puisse ouvrir droit à indemnités.

7. RESILIATION

En cas de non-respect des clauses contractuelles, chaque partie se réserve le droit de résilier le Contrat après mise en demeure adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet après un mois. Lorsque le Client résilie le présent Contrat, il reste redevable de l'ensemble des sommes dues aux titres du Service.

Le présent contrat peut être résilié de plein droit par BE ONE BELGIUM SPRL et sans préavis, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnisation dans les cas suivants à compter du jour où dans le cadre de la mise en œuvre d'une procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre du Client, l'administrateur judiciaire se prononce, implicitement ou explicitement, en application de l'article 37 de la loi n° 85-28 du 25 janvier 1985, en faveur de la non continuation d'utilisation du Serveur,

- à compter du jour du jugement de liquidation, en cas de conversion de la procédure de redressement judiciaire visée ci-dessus,
- en cas de diffusion de messages dans des conditions contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre public, ou contraire aux lois et règlements en vigueur tel que prévu à l'article 5.

8. FORCE MAJEURE

La responsabilité d'une des parties ne pourra être invoquée en cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code Civil et de son interprétation par la jurisprudence et empêchant une des parties d'exécuter les obligations mise à sa charge ou rendant l'exécution de celles-ci déraisonnablement onéreuses.

Sont assimilées à des cas de force majeure une défaillance des réseaux de télécommunication, du réseau de distribution d'électricité, de défaillance des matériels de communication utilisés par BE ONE BELGIUM SPRL, ainsi qu'une évolution de la réglementation des télécommunications ou de toute décision, quelle qu'elle soit, modifiant les conditions d'envoi de SMS.

9. PAIEMENT DES PRESTATIONS

Les tarifs du Service sont définis sur le site internet du Service. Ceux-ci sont modifiables à tout moment par BE ONE BELGIUM SPRL sans préavis sur simple publication sur le site internet du Service et notification par email au Client.

Le Service est utilisable par le biais de « Crédits » achetés par le client à une date donnée. Les tarifs Crédits du Service sont définis sur le site internet du Service. Ceux-ci sont modifiables à tout moment par BE ONE BELGIUM SPRL sans préavis sur simple publication sur le site internet du Service et notification par email au Client. Tout retard de paiement, tout paiement partiel ou non-paiement total d'une facture, et ce quel qu'en soit le motif entraînera automatiquement l'application d'une pénalité égale à une fois et demie le taux de l'intérêt légal calculé sur le montant hors taxe des sommes dues, et ce dès le premier jour de retard.

Tout travail exceptionnel demandé par le Client ne rentrant pas dans le cadre des prestations définies au présent Contrat, fera l'objet d'un devis et ne sera exécuté qu'après accord des deux parties.



beSMS

Conditions Générales

03/12/2019



10. SUSPENSION

BE ONE BELGIUM SPRL se réserve le droit de suspendre temporairement la mise à disposition du Service dans le cas où le Client ne se conformerait pas à ses obligations visées au présent Contrat et notamment en cas de facture non réglées. BE ONE BELGIUM SPRL ne sera responsable d'aucune perte, dommage, responsabilité, réclamation ou gêne subie par le Client résultant d'une telle suspension.

11. SECRET PROFESSIONNEL

BE ONE BELGIUM SPRL et le Client s'engagent en leur nom comme en celui de leur personnel, à respecter le secret professionnel et à considérer comme strictement confidentiel toute information écrite ou orale, tout renseignement fourni, tous les documents confiés, tous les entretiens auxquels ils participeront tant pendant l'exécution du présent Contrat qu'après son expiration.

12. REFERENCEMENT

Le Client accepte et autorise BE ONE BELGIUM SPRL à faire figurer parmi ses références sur ses documents commerciaux et sur son site web le nom du Client ainsi que son logo et/ou sa marque.

13. CLAUSE DE NON CONCURRENCE

BE ONE BELGIUM SPRL et le Client s'engagent expressément de manière réciproque à ne pas démarcher les clients de l'autre partie.

14. LOI APPLICABLE / ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Le présent Contrat est soumis à la loi Belge. Pour régler les contestations pouvant survenir entre elles, les parties font attribution de compétence au Tribunal de Commerce de Charleroi, en convenant de solliciter préalablement à toute action judiciaire, l'intervention d'un médiateur qui sera choisi d'un commun accord, ou à défaut désigné par le Tribunal de Commerce de Charleroi.